

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

UFI: Q9G4-38XK-N00D-2H33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent d'imprégnation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH
Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 50961 61
E-mail: technical.support@kisling.com
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
Asp. Tox. 1; H304
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydrocarbures C9-C10 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques
propan-2-ol
pentane
Hydrocarbons C6 - isoalkanes <5% n-hexane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 2 de 17

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222-H229-H336-H412

Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P271-P410+P412

2.3. Autres dangers

Attention! respecter absolument! Dommages possibles pour la santé en cas d'inhalation! N'utiliser qu'en extérieur et bien ventiler! Ne vaporiser que quelques secondes! Ne vaporiser les grandes surfaces de cuir ou de tissu qu'en extérieur et laisser aérer!

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Agent d'imprégnation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 3 de 17

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	hydrocarbures C9-C10 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques			15 - < 30 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412			
67-63-0	propan-2-ol			15-20 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
109-66-0	pentane			5 - < 15 %
	203-692-4	601-006-00-1	01-2119459286-30	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
	Hydrocarbons C6 - isoalcanes <5% n-hexane			5 - < 15 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbons C6-C7 - isoalcanes - cycliques - <5% n-hexane			1 - < 5 %
	926-605-8		01-2119486291-36	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
108-21-4	acétate d'isopropyle			1 - < 5 %
	203-561-1	607-024-00-6		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			0.1 - < 1 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	927-241-2	hydrocarbures C9-C10 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques	15 - < 30 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 15000 mg/kg		
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol	15-20 %
	par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13900 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4570-5840 mg/kg		
109-66-0	203-692-4	pentane	5 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = > 25,3 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
	931-254-9	Hydrocarbons C6 - isoalcanes <5% n-hexane	5 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = 73860 mg/l (vapeurs)		
108-21-4	203-561-1	acétate d'isopropyle	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 6750 mg/kg		
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	0.1 - < 1 %
	par voie orale: DL50 = 14130 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 4 de 17

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 5 de 17

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	
		150	720		VLE courte durée	
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
108-21-4	Acétate d'isopropyle	100	420		VME 8 h	
		200	840		VLE courte durée	
75-28-5	iso-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
109-66-0	n-Pentane	600	1800		VME 8 h	
		1200	3600		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 6 de 17

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	U	b

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
hydrocarbures C9-C10 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques				
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	46 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	77 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	46 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m ³
67-63-0	propan-2-ol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
109-66-0	pentane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3000 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	432 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	643 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	214 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	214 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane				
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5306 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1131 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1377 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1301 mg/kg p.c./jour
108-21-4	acétate d'isopropyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	275 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	558 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	227 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	27 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	168 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	335 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	136 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	16 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	16 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 8 de 17

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	2 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 9 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
67-63-0	propan-2-ol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Intoxication secondaire		160 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg
109-66-0	pentane	
Eau douce		0,23 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,88 mg/l
Eau de mer		0,23 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,2 mg/kg
Sédiment marin		1,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,6 mg/l
Sol		0,55 mg/kg
108-21-4	acétate d'isopropyle	
Eau douce		0,22 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,1 mg/l
Eau de mer		0,022 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,25 mg/kg
Sédiment marin		0,125 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		190 mg/l
Sol		0,35 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,36 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,098 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,09 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser une protection respiratoire adéquate Appareil filtrant combiné Appareil avec filtre à particules (EN 143)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 10 de 17

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Épaisseur du matériau des gants > 0,4mm
période de latence: > 480 min.
EN ISO 374

Protection de la peau

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-11,7 °C
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12 vol. %
Point d'éclair:	-40 °C
Température d'auto-inflammation:	240 °C
Viscosité cinématique:	< 7 mm ² /s / 40°C (liquid) mm ² /s
Hydrosolubilité:	0 g/L
Pression de vapeur: (à 20 °C)	2-4 bar hPa
Densité (à 20 °C):	0,6775 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible	ASTM D 97-66
Point d'écoulement:		
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible	
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible	

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Pas de données disponibles pour le mélange.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 11 de 17

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de pyrolyse, fluoré

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 12 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	hydrocarbures C9-C10 - n-alcane - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques				
	orale	DL50 > 15000 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1993)	OECD Guideline 402
67-63-0	propan-2-ol				
	orale	DL50 4570-5840 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 13900 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
109-66-0	pentane				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 423
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,3 mg/l	Rat	Secondary source (1993)	OECD Guideline 403
	Hydrocarbons C6 - isoalcanes <5% n-hexane				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 73860 mg/l	Rat	Industrial Medicine, Vol. 39, No. 5, May	OECD Guideline 403
108-21-4	acétate d'isopropyle				
	orale	DL50 6750 mg/kg	Rat	AMA Archives of Industrial Hygiene and O	Study preceded guidelines. Principles of
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 14130 mg/kg	Rat	Publication (1954)	acute oral toxicity test

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (hydrocarbures C9-C10 - n-alcane - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques; propan-2-ol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 13 de 17

Expériences tirées de la pratique

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Pimephales promelas	Publication (1983) OECD Guideline 203
	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	18,27	96 h	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	13,56	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	31,9	48 h	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	4,089	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	7,138	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
108-21-4	acétate d'isopropyle					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	370 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1987) other: Methods for the Acute Toxicity Te
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	44 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Publication (1959) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	23,2	21 d	Daphnia magna	Study report (2000) OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 14 de 17

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propan-2-ol	0,05
109-66-0	pentane	3,45
	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane	3,6
108-21-4	acétate d'isopropyle	1,03
123-86-4	acétate de n-butyle	200

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	hydrocarbures C9-C10 - n-alcane - isoalcanes - cycliques - <2% aromatiques	144,3	calculé	Other company data (
109-66-0	pentane	171	Pimephales promelas	QSAR in Environmenta
	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane	501,187	Pimephales promelas	QSAR in Environmenta

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 15 de 17

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 16 de 17

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75
2010/75/UE (COV): 99,5%; 674,1 g/l

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 99,5%; 674,1 g/l
N° du tarif (OCOV): 3809.9100

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables
Aerosol: Aérosols
Flam. Liq: Liquide inflammable
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

3300 Spray d'imprégnation 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91169

Page 17 de 17

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Modificateur de surface	-	-	14	-	-	-	-	3

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)